

**OFFRE D'EMPLOI**  
**Poste cadre permanent**

## Inspecteur/inspectrice en bâtiment et environnement

Située à 45 minutes de Québec et de Trois-Rivières, la ville de Saint-Marc-des-Carières est reconnue comme pôle local de commerces et de services. Avec une population de 3 000 habitants, elle est la première municipalité d'importance démographique de l'ouest de la MRC de Portneuf. Elle agit à titre de Ville responsable d'une entente intermunicipale en urbanisme pour 4 municipalités locales. Elle souhaite combler un poste d'inspecteur/trice en bâtiment et environnement.

### Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la directrice du service d'urbanisme, le/la titulaire aura la charge d'appliquer la réglementation d'urbanisme ainsi que des lois et règlements applicables sur le territoire des municipalités desservies : Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban, Saint-Thuribe et Saint-Léonard-de-Portneuf. Elle aura également à accompagner les promoteurs et citoyens désirant réaliser des projets variés.

Sans être limitative, le/la titulaire aura à :

- a) Analyser les demandes et délivrer des permis et certificats tout en s'assurant de leur conformité à la réglementation municipale et provinciale;
- b) Répondre aux demandes d'information des citoyens, des promoteurs et autres relativement à la réglementation applicable;
- c) Effectuer des tournées d'inspection du territoire des municipalités desservies, voir au respect des règlements d'urbanisme et autres applicables;
- d) Compléter les formulaires administratifs reliés à l'émission des permis ou des certificats;
- e) Aider à la rédaction des avis/constats d'infraction, les rapports administratifs demandés par le conseil municipal, le comité consultatif d'urbanisme ou le directeur général/greffier-trésorier;
- f) Animer les rencontres du comité consultatif d'urbanisme;
- g) Informer son supérieur des besoins de modifications à la réglementation d'urbanisme ;
- h) Recevoir, vérifier et donner suite aux plaintes formulées par les citoyens ou autres;
- i) S'assurer de l'application de la loi sur la protection du territoire agricole, la qualité de l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme et autres lois/règlements applicables;
- j) Proposer des améliorations aux formulaires et aux procédés de travail en lien avec les responsabilités en vue d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'urbanisme;
- k) Assurer d'un excellent service à la clientèle.

### Conditions offertes

- a) Poste syndiqué à temps plein variable (35 heures/semaine selon l'horaire par municipalité);
- b) Rémunération selon la grille salariale 2023 (24,78 à 30.97\$/h);
- c) Gamme d'avantages sociaux et contribution de l'employeur.

### Exigences

- a) Détenir une formation collégiale en urbanisme/aménagement du territoire ou une AEC en Inspection municipale en bâtiment et environnement;
- b) Posséder au moins un (1) an d'expérience combiné à une ou des formations en lien avec l'emploi;
- c) Être prêt à se déplacer pour offrir les services aux municipalités de l'entente intermunicipale;
- d) Excellente capacité d'écoute et grande habileté relationnelle;
- e) Excellente connaissance de la suite Office et de PG-Accès Territoire;
- f) Bonne maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- g) Sens du service à la clientèle;
- h) Faire preuve d'autonomie et de jugement.

### Candidature

La Ville accueille en continu les candidatures. Faites-nous parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intérêt à l'adresse courriel suivante : [dq@villemarc.com](mailto:dq@villemarc.com). Seules les candidatures retenues seront contactées. L'offre d'emploi sera fermée une fois comblée.